35e ANNÉE (4e SÉRIE) — N° 34 — 21 AOUT 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT Protonotaire apostolique *ad instar participantium* FONDATEUR	A. ROZIER Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. La grande désolation tartare de 1241, et le voyage de Fr. Jean de Plan-Carpin à la capitale de la Tartarie. — II. Première étape : de Lyon à Kiev. — III. A Kiev. — IV. Chez les Tartares. — V. En Turkestan chinois : missions anciennes et fouilles modernes. — VI. L'Edit de Milan. — VII. Communion des Saints : l'Eglise plérome du Christ. — VIII. L'humilité dans l'art, et le chant grégorien. — IX. *L'Eglise et la Guerre.*

I. — Un de nos érudits chartistes, M. H. Matrod, a donné l'an dernier, aux *Etudes franciscaines*, en une série d'articles (tirage à part, Paris, libr. St-François), des notes aussi documentées que pittoresques sur le voyage du Fr. Jean de Plan-Carpin.

Ce nom de Jean de Plan-Carpin, nous nous souvenons tous de l'avoir vu figurer en place d'honneur, dans nos manuels classiques de géographie, au chapitre préliminaire où l'on nous retraçait à grands traits l'histoire des découvertes géographiques. Il ouvre en effet la série des admirables relations de même nature que le XIIIe siècle nous a léguées, celles de Guillaume de Rubrouck et de Marco Polo, plus tard celle d'Oderic de Pordenone.

Il mérite d'être pour nous autre chose qu'un nom. Il est une des gloires, non pas seulement de la science, mais de l'Eglise et de la famille franciscaine. Ce voyage fut, au XIIIe siècle, un grand événement diplomatique. Et, pour les amateurs de littérature d'aventures, c'est une odyssée prodigieuse.

L'occasion en fut la ruée mongole [1] à travers l'Europe chrétienne en 1241.

Cette invasion fut l'une des grandes épouvantes du moyen âge, l'une des plus grandes épouvantes dont l'histoire humaine ait gardé le souvenir.

De cette invasion, les manuels ne font qu'une mention assez brève, parce qu'elle a passé comme un ouragan, sans rien fonder, sans laisser derrière elle d'établissements durables. Mais ceux qui l'ont subie en 1241, n'en pouvaient prévoir le dénouement rapide.

On savait, dans l'Europe chrétienne, que, vingt ou trente ans auparavant, Gengis-Khan (monté sur le trône en 1192, † 1227) avait groupé les hordes mongoles pour les jeter sur l'Asie et fonder par la terreur, en l'espace de vingt-deux ans (1205-1227), un colossal empire qui allait de la Chine aux plaines de l'Europe orientale, réduisant à l'Etat de provinces Boukhara, Samarcande, le Turkestan, le Korassan, la Perse, et menaçant la Chine elle-même, quand la mort arrêta le plus systématique massacreur qui fut jamais.

On respirait donc de nouveau, quand tout à coup, s'arrachant pour un instant aux discordes intestines qui les ont paralysés au lendemain de la mort de Gengis-Khan, les Tartares reprennent leur marche en avant : un beau jour de printemps de 1241, les deux tiers de l'Occident chrétien se réveillent Tartares !

En un mois, quatorze cités ont été prises et mises à sac (au sac de Moscou, 270.000 oreilles ont été amoncelées en tas, en preuve de l'exécution du massacre ordonné par le vainqueur); la Volhynie, la Pologne, la Bohême, la Silésie, la Hongrie, l'Allemagne orientale ont été écrasées ; le tiers des monarques de la chrétienté sont renversés de leurs trônes ; et, sans laisser à ses chevaux le temps de souffler, le conquérant enlève la Dalmatie et s'installe à Udine, en face de Venise...

Un pas de plus, et le monde sera tartare ; tout l'ordre chrétien installé en Europe par huit siècles de travail civilisateur aura disparu, et tout sera à refaire, comme au lendemain de la chute de l'Empire romain.

Ce pas, l'armée tartare ne le fit pas.

Elle était commandée par le plus admirable tacticien que le monde eût encore produit, par le capitaine dont on a dit qu'il détient dans l'histoire le record de la victoire, — par Souboutaï, qui, de la Corée au Frioul, a vaincu trente-deux nations et gagné soixante-cinq batailles rangées.

[1] Mongols, — ou Tartares, comme on dit aussi souvent. Les Tartares ne sont en réalité qu'une des tribus mongoles, mais la plus nombreuse et la plus brave : d'où l'habitude de désigner sous ce nom l'ensemble des peuples de la Haute-Asie.

Et cependant elle recula.

Elle recula pour raison politique. Souboutaï ne commandait qu'en sous-ordre. Le généralissime était Batou, petit-fils de Gengis-Khan. Or, Batou était au courant des intrigues qui se nouaient à Karakorum, la lointaine capitale au fond du désert de Gobi : Ogodaï, successeur de Gengis-Khan, venait de mourir mystérieusement (assassiné par sa sœur, dit Jean de Plan-Carpin); et la régence était aux mains de l'impératrice sa veuve, femme aussi intrigante qu'intelligente, qui rêvait de donner le trône du monde à son fils Kouyouk (ou Gouyouk), hypocrite, ivrogne, rhumatisant, — tandis que lui-même, Batou, le soldat sans reproche, qui avait ajouté vingt royaumes à la couronne mongole, serait évincé... Les absents ont toujours tort; et Batou n'avait donc qu'à rebrousser chemin, à se rapprocher en toute hâte de cet Extrême-Orient où était en train de se jouer le sort du monde.

C'est ce qu'il fit. Et la chrétienté, qui ne savait rien de ces dessous, eut l'heureuse stupeur d'apprendre que Batou évacuait ses conquêtes et se repliait sur le Volga.

C'est au lendemain de ce coup de théâtre qu'Innocent IV (élu pape en juin 1243, après dix-neuf mois de vacance du trône pontifical) confie à frère Jean de Plan-Carpin la mission d'aller en Tartarie traiter, au nom du Pape, avec les protagonistes de cette prodigieuse tragédie.

Ce Fr. Jean, à la date où il va se mettre en route (1245), a soixante-trois ans, ce qui est bien un inconvénient pour une pareille entreprise, d'autant qu'il est énorme, massif, ne peut voyager qu'à âne. Mais c'est un homme incomparable. Originaire d'Ombrie (de Pian di Carpina, territoire de Pérouse), il a été un des héros de l'épopée franciscaine primitive. Grand fondateur de couvents (le *plantator ordinis* en Saxe, le *dilatator maximus ordinis* ailleurs), on le voit, à partir de 1221, chargé des missions les plus difficiles en Allemagne [1], Bohême, Pologne, Hongrie, Danemark, Suède, Norvège. C'est lui qui fonde en 1228 la glorieuse école de Magdebourg, « pour honorer et exalter la Saxe, » école qui tiendra lieu d'Université à une époque où il n'y a pas encore d'Universités en Allemagne [2]. Il parle le latin, l'italien, l'allemand, le français, l'espagnol, probablement le russe. Nul n'entend mieux que lui le maniement des affaires ; nul mieux que lui n'est au courant des ravages de l'invasion, grâce aux nombreux couvents dont il a été le fondateur ou le ministre dans les régions dévastées ; nul n'est mieux à même de remplir les intentions d'Innocent IV, de traiter avec les Tartares, de « scruter avec diligence tout ce qu'il y a chez eux. » C'est lui qui sera le légat du Pape [1].

II. — Il quitte Lyon le jour de Pâques, 16 avril 1245, et va d'abord en Bohême. A Prague il délibère avec le roi Wenceslas I^er^ sur la route à suivre. Deux routes sont possibles : l'une par la Hongrie, l'autre par la Pologne.

Par la Hongrie on aborderait la Comanie, nom donné alors à tout le vaste territoire qui va de la rive gauche du Bas-Danube au Turkestan actuel, pays mixte, aux mains des Tartares, mais dont la conversion à l'Eglise est déjà commencée. C'est une route qui n'est pas inconnue : car, dès 1237, quand les premiers bruits d'une invasion prochaine de Tartares ont inquiété l'Europe, quatre Dominicains, pour se rendre compte des choses, sont partis de Hongrie, et, marchant toujours devant eux, sont arrivés, par un audacieux raid de cent jours, à travers la Comanie, jusqu'à la région de l'Oural.

Toutefois, c'est la route par la Pologne que conseille Wenceslas, parce que, dit-il, il a en Pologne des amis qui faciliteront aux Mineurs l'entrée en Russie. — Sans doute c'était vrai avant 1241. Mais l'invasion de 1241 a bien changé l'état des choses : tout le pays, de Cracovie à Kiev, n'est plus qu'un vaste coupe-gorge. Indigènes, esclaves échappés au bagne mongol, caravaniers en quête d'aventures, apaches de toutes provenances rôdent en troupes dans l'immensité dépeuplée ; et Fr. Jean n'a pour toute escorte qu'un guide que lui a donné le duc de Volhynie.

Il échappe à tous les dangers, surmonte une maladie qui l'a mis aux portes du tombeau, et arrive à Kiev fin janvier 1246.

Il a mis ainsi près de dix mois pour venir de France en Pologne, — soit, environ 1.000 kilomètres à vol d'oiseau, — tandis qu'en cent quarante journées il va franchir maintenant les 5.000 kilomètres qui à vol d'oiseau séparent la

[1] Il a été de la première équipe de Mineurs qui, sous la conduite du B. Césaire de Spire, ont franchi le Brenner en 1221 et implanté l'Ordre franciscain en Allemagne. Ils étaient en tout, ce jour-là, douze clercs et treize frères lais. — Voir, là-dessus, un nouveau travail que vient de commencer M. Matrod, *Réflexions sur la conquête de l'Allemagne par les Mineurs (1221-1238)*, dans *Etudes franciscaines*, mai, juin, juillet 1913 (nous aimerons à y revenir).

[2] La première Université allemande sera celle de Vienne, fondée en 1365 (Prague, fondée en 1348, était et est ville slave). — A peine fondée par notre moine, cette Ecole de Magdebourg est illustrée par Fr. Barthélemi d'Angleterre, envoyé à Magdebourg en 1231 (après avoir, semble-t-il, professé au Couvent de Paris de 1225 à 1231), le premier grand encyclopédiste du moyen âge : son œuvre principale, *De proprietatibus rerum*, embrasse tout le domaine scientifique de ce temps ; elle eut un retentissement incroyable et qui se prolongea des siècles durant, puisque nous la voyons rééditée vingt-six fois dans les vingt dernières années du xv^e^ siècle. — « Les questions géographiques y sont traitées de main de maître, » dit le P. Hilarin de Lucerne ; et, sur ce point, on peut aujourd'hui encore consulter avantageusement le *De proprietatibus rerum*.

[1] Sa Relation de voyage a été publiée pour la première fois dans son intégralité en 1839, par d'Avezac, au tome IV du *Recueil de Voyages et de Mémoires* édité par la Société de Géographie, Paris, in 4°, p. 603-773.

Pologne de Karakorum, ce qui représente une moyenne de 35 kilomètres par jour.

C'est que, dans cette première partie de son voyage, il a dû faire des séjours à Prague chez le roi Wenceslas, à Liegnitz chez le duc de Silésie, à Cracovie chez le duc de Cracovie, à Vladimir surtout chez le duc de Volhynie (chez qui il a traité avec les évêques de la question de la réunion à l'Eglise Romaine).

Et puis, une autre raison de ces lenteurs du début, c'est que le service des communications était alors organisé de façon assez rudimentaire en Europe, — tandis que les Tartares posaient en principe que le grand ennemi c'est la distance, un ennemi qu'ils combattaient au moyen d'une organisation admirable du service des relais et des routes. C'est cette infériorité qui, plus que toute autre raison peut-être, nous avait valu les désastres de 1241.

III. — Kiev, c'était le commencement de la domination mongole. Et ce n'était pas gai :

Pendant que nous traversions la contrée, écrit Fr. Jean, elle était parcourue par un collecteur de taxes envoyé par Kouyouk et par Batou : il prélevait par famille, à titre d'impôt, *un enfant sur trois*, et tous les hommes non mariés. Et parmi les femmes il prélevait toutes celles qui n'avaient pas de mari. Il dénombrait tous les habitants qu'il laissait dans le pays ; et chacun d'eux, nouveau-né ou vieillard, riche ou pauvre, était assujetti au tribut suivant : une peau d'ours blanc, de castor noir ou de zibeline noire, une peau d'un animal au pelage noir qui vit dans les régions septentrionales et dont j'ignore le nom latin, mais que les Allemands appellent *iltis* et les Polonais et les Russes *dochori* (le *choreke* d'aujourd'hui, notre putois), ou une peau de renard noir. *Et quiconque ne payait pas cet impôt était enlevé par les Tartares et réduit en esclavage.*

Kiev, avant la désolation tartare (1238), a été une grande ville, la première ville de l'Europe orientale après Constantinople, — métropole à la fois politique (dès le IX^e^ siècle ses princes pouvaient organiser une expédition contre Constantinople), commerciale (avec des comptoirs très florissants, fondés surtout par les marchands de Ratisbonne), et religieuse, avec ses six cents églises : centre du monde slave, point lumineux d'où la civilisation a rayonné sur la Russie ; c'est de Kiev que les Moscovites ont reçu le christianisme.

Or, « maintenant, écrit Fr. Jean, la ville est presque réduite à rien. C'est à peine s'il reste deux cents maisons, et les habitants sont tenus dans la plus dure servitude. »

Et cependant, la situation de ces quelques masures est si admirable, au carrefour quasi des routes qui conduisent à la région des forêts, à celle des terres noires et à celle des steppes, — si puissant est le secours qu'apporte le fleuve, dont les multiples ramures supérieures drainent le commerce du Nord et de l'Ouest et dont le tronc est la voie qui descend par la mer Noire vers le monde byzantin pour en rapporter la civilisation et la vie, — que déjà des symptômes de renouveau s'y font sentir : dans quelques mois, quand Fr. Jean à son retour retraversera le pays, le commerce y aura repris, et le moine y trouvera tout un trust de compatriotes italiens, de Gênes, de Venise, de Pise, d'ailleurs encore.

Il resta plusieurs jours à Kiev. Il y dut gagner les cœurs ; car l'année suivante, au voyage de retour, quand son approche sera signalée, la population tout entière de Kiev se portera à sa rencontre, avec des cris de joie, « comme s'il était ressuscité d'entre les morts. »

Il y changea de chevaux. Car, dans les vastes régions où il va s'engager maintenant, où il sera impossible de trouver un brin d'herbe ou un grain d'avoine, ses chevaux européens (le « cheval des forêts, » comme l'appellent certains naturalistes) seraient vite morts de faim. Ce qu'il lui faut, c'est le cheval des steppes, le cheval tartare, habitué à déterrer sous la neige l'herbe qui y est ensevelie, à manger les racines et les branches d'arbres, et à s'en contenter.

C'est donc sur de petits chevaux mongols qu'il quitte Kiev, le 4 février 1246, à la tête d'une petite caravane comprenant : deux religieux ses confrères, Fr. Etienne de Bohême (qui, maladif, devra bientôt renoncer à la partie) et Fr. Benoît de Pologne (qui a laissé, lui aussi, une relation de son voyage et qui sera deux ans plus tard martyr en Perse) ; de plus, un interprète, loué à Kiev, qui est un sot et ne sera pas de grande utilité ; enfin quelques serviteurs : en tout une dizaine de personnes, avec, naturellement, autant de chevaux de selle et à peu près autant de chevaux de somme, car, — moins heureux en ceci que ne le sera huit ans plus tard Fr. Guillaume de Rubrouck, — Fr. Jean n'a pas de chariots.

Nous partions, écrit-il, avec la crainte d'être tués ou réduits en captivité perpétuelle ; nous nous attendions à être, au-delà de nos forces, torturés par la faim et par la soif, par le froid et par la chaleur ; nous nous préparions à subir des outrages et des fatigues sans nombre. Tout cela, la mort et la captivité exceptées, nous l'eûmes dans une mesure que nous n'avions pas imaginée.

IV. — Ce sont les premiers jours du voyage qui seront, non pas les plus pénibles, mais les plus périlleux. Un bandit l'attire dans un guet-apens, et ne le relâche que contre finances. Après trois semaines de route (fin février), il se heurte à une troupe tartare ; on le conduit au général, qui n'est autre que Corenza, un des petits fils de Gengis-Khan. A genoux, Fr. Jean expose sa mission, sa qualité d'ambassadeur.

Ce premier interrogatoire de Fr. Jean est capital. La police mongole est la plus méticuleuse du monde. Ces paroles qu'il prononce seront transmises par elle dans tous les lieux où la caravane passera. Partout, les conversations qu'il tiendra seront recueillies de même, et se joindront au procès-verbal de ce premier interrogatoire ; et ainsi ce dossier, grossi de poste en poste, d'étape en étape, précédera notre voyageur jusqu'aux

extrémités de l'Asie, aux frontières de Chine, où nous le retrouverons peut-être un jour [1] !

Aussi Fr. Jean, qui sentait l'importance de cette première déclaration, nous en a conservé la teneur, que voici :

Nous sommes les envoyés du Seigneur Pape, qui est le Seigneur et le Père de la Chrétienté. Il nous a envoyés vers le roi, aussi bien que vers les princes et le peuple des Tartares, parce qu'il désire que les chrétiens aient paix et amitié avec eux. Bien plus : comme lui, le Seigneur Pape, désire que les Tartares soient puissants par Dieu et en Lui, il les invite, par notre bouche et par ses lettres, à se faire chrétiens et à recevoir la foi de N.-S. J.-C., sans laquelle ils ne pourraient être sauvés. Il leur expose en plus son étonnement des massacres auxquels ils se sont livrés sur les chrétiens, particulièrement sur les Hongrois, sur les Moraves et sur les Polonais, qui sont ses sujets, alors que ceux-ci n'avaient manqué en rien à leur égard et n'avaient jamais essayé de leur faire aucun tort. Dieu est gravement offensé par de tels actes ; et lui, le Seigneur Pape, il exhorte les Tartares à s'abstenir à l'avenir de semblables errements et à se repentir de ceux auxquels ils se sont livrés dans le passé. Le Seigneur Pape les prie de lui écrire ce qu'ils comptent faire et quelles sont leurs intentions ; et il leur demande de lui faire réponse sur tous les points qu'il a touchés dans sa lettre.

Ce premier contact pris avec les autorités tartares et sa qualité d'ambassadeur officiellement reconnue, Fr. Jean voyage désormais comme les courriers impériaux : la poste est à son service. Il est à l'abri des attaques des bandes ; il n'a plus à se défendre que contre la famine et contre les intempéries d'un ciel si étrange pour eux. En Mongolie, où ils pénètrent au commencement de juillet, ils sont aux prises avec des sautes de température inouïes (les explorateurs modernes ont confirmé les remarques de Fr. Jean et constatent qu'en Mongolie le thermomètre monte ou descend, en quelques heures, de 40 degrés).

Il arrive à Karakorum fin juillet. Le 24 août a lieu le couronnement de Kouyouk, élu grand Khan. Fr. Jean y figure parmi tous les princes et tous les ambassadeurs et toutes les autorités civiles et militaires de toute l'Asie. Il nous en a laissé une copieuse description. C'est une féerie inimaginable. C'est un défilé interminable de présents, un débordement de luxe comme notre goût occidental ne saurait en concevoir.

Fr. Jean a rencontré là, à Karakorum, Jeroslav, grand-prince de Sousdalie, c'est-à-dire souverain de cette moitié occidentale de la Russie qu'on appelait la *Russie des forêts* (par opposition à la Russie du Sud Ouest, qu'on appelait la *Russie des steppes*, et dont Kiev était la capitale). Jeroslav est mort mystérieusement à Karakorum, quelques semaines après le couronnement, empoisonné, dit Fr. Jean, par l'impératrice, qui avait un intérêt capital à faire disparaître cette dynastie. Mais, avant de mourir, il a fait, entre les mains de Fr. Jean, acte d'union à l'Eglise Romaine ; la mort seule l'a empêché de prendre les dispositions diplomatiques nécessaires pour assurer le retour de tout son peuple à l'unité catholique (cf. lettres d'Innocent IV à son fils Alexandre, 23 janvier 1248 et 8 août 1250). — Fr. Jean sera plus heureux, c'est-à-dire obtiendra des résultats plus durables dans la Russie de l'Ouest (duchés de Gallicie et de Volhynie, et principauté de Vladimir : gouvernés par deux petits-fils de Rurik, Daniel en Gallicie, Basile en Volhynie et en Vladimir) : là, Fr. Jean a pu, dès son voyage d'aller, amorcer l'œuvre de réconciliation qui, lors de son voyage de retour, (1247), deviendra un fait accompli et ratifié solennellement par l'assemblée des évêques et des principaux de la nation. Et aujourd'hui encore, après des siècles de persécutions, c'est par dizaines de millions que l'Eglise compte ses enfants dans ces régions évangélisées par Fr. Jean.

De Karakorum cependant, l'ambassadeur du Pape était reparti (13 novembre 1247), porteur de bonnes paroles pour la chrétienté. Un premier contact diplomatique venait d'être pris, qui, pendant un demi-siècle au moins, sera suivi de beaucoup d'autres (ambassade de Kouyouk à saint Louis, 1248-1250 ; Guillaume de Rubrouck, envoyé par saint Louis à Kouyouk, 1252 ; nouveaux projets d'alliance avec Houlaglou en 1258 et 1260, puis avec les Khans de Perse, qui envoient des ambassades à la Curie en 1274 et 1287, aux rois de France et d'Angleterre en 1289, à la Curie encore en 1290 et 1299). Un plan grandiose avait germé dans le cerveau des papes : l'union des forces de la chrétienté occidentale et des forces mongoles contre l'Islam, l'écrasement de l'Islam entre les deux poussées coïncidentes de l'Est et de l'Ouest... Les Mongols étaient païens, mais déjà cependant le christianisme comptait parmi eux de nombreux adeptes... Le plan a échoué : un historien récent (Dufourcq, t. VI, p. 413-415) en rejette (assez superficiellement) la faute sur les papes, qui auraient

[1] Ce n'est pas un espoir si chimérique que c'en a l'air. Lors du siège de Pékin par les troupes alliées en 1900, à la suite de la révolte des Boxers, les Allemands ont retrouvé au Palais Impérial les archives des villes germaniques mises à sac par l'armée de Batou en 1241. En cette année 1241, le service d'état-major général, avant d'allumer les incendies, avait soigneusement enlevé tous les registres des villes ; et, d'étape en étape, les lourds ballots étaient venus, des bords de l'Elbe, à Karakorum ; puis, quand le siège de l'Empire fut transféré à Pékin, ils le suivirent dans cette dernière ville, où le maréchal de Waldersee devait les retrouver 660 ans plus tard, pour les perdre bientôt définitivement dans l'incendie qui consuma le palais occupé à Pékin par l'état-major allemand.

Autre spécimen du soin avec lequel les traditions se conservent chez ces peuples d'Extrême-Orient : le souvenir du passage au Thibet du franciscain Guillaume de Rubrouck (1253-1255) n'est pas encore effacé dans le pays. Un fonctionnaire thibétain a raconté au voyageur belge De Decken « qu'il y a cinq siècles, alors que le Tibet n'appartenait pas à la Chine et que les portes en étaient ouvertes aux étrangers, *deux savants des pays d'Occident vinrent au Tibet* : l'un s'appelait *Van Putte*, et l'autre *Luisbloek*. » Les Tibétains prononçant l'*r* en *l*, Luisbloek est évidemment Ruisbroek, forme flamande de Rubrouck. Quant à Van Putte, M. Matrod conjecture que ce serait Fr. Barthélemi de Crémone, compagnon de Rubrouck : Rubrouck, qui parlait allemand, l'appelait *mein Bruder (mon frère)*, syllabes qui dans des gosiers tibétains auraient pu finir par donner *Van Putte*.

laissé passer l'occasion [1]. Pour nous, c'est un émerveillement que les papes de cette seconde moitié du XIIIe siècle aient su mener des négociations si épineuses et nourrir des projets à si longue portée, parmi les difficultés de toute nature où ils se débattaient en Occident et alors qu'il en est parmi eux qui n'ont pu mettre le pied à Rome. Et quant aux Mongols, on les voit, dans ce même temps, commencer à se désintéresser de l'Europe et orienter leurs désirs vers la Chine, vers la Chine immense, grasse, opulente, luxuriante, grouillante d'hommes, débordante de richesses, la Chine où Khoubilaï installera en 1279 la première dynastie mongole (la seconde n'en sera dépossédée qu'au XXe siècle).

Outre sa mission diplomatique proprement dite, Fr. Jean en avait reçu une autre : il devait explorer le pays. Le pape, et avec lui la chrétienté, voulait savoir, avait besoin urgent de savoir ce que c'était que ces Tartares, ce que l'on avait à craindre d'eux, ce qu'il faudrait faire pour parer à une nouvelle ruée. Avant le voyage de Fr. Jean, tout était obscurité, pour l'Europe, dans cette révolution qui, partie des profondeurs de l'Asie, l'avait mise à deux doigts de sa perte. Et c'est cette obscurité même qui l'avait jetée dans l'état de démoralisation dont témoignent certains Actes du Concile de Lyon de 1245. Avant tout, il fallait y voir clair : la clarté serait le premier « remède » à appliquer contre le péril. C'est ce remède que Fr. Jean devait rapporter de son expédition.

Or, sur ce point, Fr. Jean a rempli magnifiquement les espérances que l'on avait fondées sur lui. Aujourd'hui nous en savons sans doute plus que lui sur ces solitudes de l'Asie Centrale. Mais c'est lui qui a ouvert la voie, qui a ouvert un chapitre nouveau dans l'histoire humaine. Seule la découverte de l'Amérique pourra lutter d'importance avec la mission de Fr. Jean. Par lui l'Orient jaune est révélé désormais à l'Occident. Pour la première fois depuis les temps de Marc-Aurèle, le Latin est remis en contact avec le Touranien, l'Européen avec l'habitant de l'Extrême-Est. Fr. Jean a projeté, rapide, un faisceau d'éblouissante lumière à travers les ténèbres de l'Asie, des fondrières de l'Oural au grand vide du désert de Gobi. Dans cette lumière, pieds nus, d'autres fils du Pauvre d'Assise pourront maintenant marcher, et avant cinquante ans la Chine sera couverte d'évêchés franciscains.

Ce qui a le plus émerveillé Fr. Jean chez les Tartares, — et son émerveillement n'a d'égal que le nôtre, de trouver chez un pauvre moine franciscain tant de perspicacité pour une chose qui devait lui être si étrangère, — ce qui l'a émerveillé donc, c'est le sens militaire de cette race, c'est l'organisation scientifique de l'armée. Il se rend compte qu'en matière de préparation militaire, l'Européen n'est qu'un enfant, le Mongol un maître ; que les succès foudroyants des Gengis-Khan et des Souboutaï furent dus à l'emploi de deux instruments de victoire inconnus de l'Occident : le service des renseignements et la tactique. Et il écrit un chapitre étourdissant sur la réorganisation nécessaire des armées européennes. En voici quelques maximes :

Qu'à l'avenir, dans nos armées, il y ait des espions partout, en avant, en arrière, sur les flancs, et que l'on sache par eux toujours quelles troupes marchent à droite et quelles troupes marchent à gauche.

Nuit et jour il faut faire bonne garde et bon guet contre les surprises, et être toujours approvisionné de vivres pour longtemps.

L'armée doit être organisée en corps d'armée, en régiments, en escadrons et en pelotons ; elle ne doit pas former une masse compacte et amorphe ; il doit y avoir entre les escadrons des intervalles tels que les manœuvres soient faciles.

Conserver toujours des réserves : les troupes ne doivent pas donner toutes à la fois, mais succéder les unes aux autres pour l'attaque et le combat. Quand un escadron donne, qu'un autre reste en arrière pour le soutenir en cas de besoin.

Le rôle du général n'est pas de prendre part personnellement à l'action ; mais il doit tout voir, tout diriger, et tout faire marcher en bon ordre. Sa place est un peu loin du combat, en un lieu d'où il puisse observer l'armée ennemie.

Il faut attaquer toujours, et garder le bénéfice de l'offensive.

Pas de lésinerie dans l'achat des armes ; il faut, quand il s'agit d'elles, n'épargner ni or ni argent...

... Ce que nous avons dit de la manière dont la guerre doit être menée contre les Tartares, nous l'avons fait en homme qui a vu et écouté, rien de plus ; nous n'avons pas la prétention d'instruire ceux que la pratique de la lutte a familiarisés avec l'art de la guerre. Avec leur science et leurs connaissances, ceux-ci trouveront, sur le sujet qui vient de nous occuper, des vues meilleures et plus utiles que les nôtres, et ils sauront les faire passer du domaine de la théorie dans celui de l'action. Peut-être cependant nos paroles leur donneront-elles occasion et matière à pensées fécondes.

Les Tartares sont de tristes sires, et il ne les ménage pas ; mais ce sont des soldats, et leurs vertus militaires lui inspirent une admiration profonde. — Il dit d'eux :

Ils sont plus hautains qu'aucun autre peuple et méprisent le reste de l'univers, considérant les hommes des autres nationalités comme moins que rien. (Cela, cet orgueil méprisant, c'est un travers que tous les missionnaires constatent chez les peuplades nouvellement abordées, qui n'ont pris encore aucun contact avec la civilisation, — et un travers d'autant plus accentué que ces peuplades elles-mêmes sont insignifiantes : comme si orgueil était synonyme d'incivilisation et que la première marque de civilisation chrétienne fût l'humilité : — thème fécond en développements pour nos confrères de la prédication. Je ferme la parenthèse et rends la parole à Fr. Jean :)... Ils sont les plus audacieux menteurs qu'on puisse rêver, et jamais on ne peut ajouter foi à leur parole. Il n'y a, dans leur âme, presque aucune étincelle de vérité. Quelquefois ils commencent par être aimables, mais toujours ils finissent par piquer comme le scorpion. Ils

[1] Sur les efforts persévérants des papes de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe (Clément V), voir le travail récent de Franz Heidelberger, *Kreuzzugsversuche um die Wende des 13. Jahrhundertes*, in-8 de VI-84 p., M. 2,50, Berlin et Leipzig, libr. Walter Rothschild 1911 (fascic. 31 des *Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte*).

sont astucieux et trompeurs, et cherchent toujours à faire quelque mauvais coup.

« Leur impudence, dira de même huit ans plus tard Guillaume de Rubrouck, dépasse tout ce que l'on peut imaginer. »

Oui, ce sont de pauvres sires, « les plus grands menteurs du monde » ... Mais voyez-les sous les armes : — « Jamais aucun d'eux ne dit un mensonge à ses chefs, » dit Fr. Jean.

Ils sont la discipline même : — « Jamais il ne fut question, parmi eux, de séditions et de mutineries... Ils obéissent à leurs chefs mieux qu'*aucun* religieux ne fait à son supérieur. » ... Aucun religieux ! Et cependant Fr. Jean est des temps héroïques de l'Ordre franciscain ; il a vécu avec Fr. Junipère et avec Fr. Massée...

Il a stigmatisé leur cupidité : *tenacissimi retentores, parcissimi donatores*... Oui, cela c'est pour les étrangers, pour les « *hostes ;* » mais : — « Entre eux il n'y a jamais de vol ; les coffres où ils serrent leurs trésors n'ont ni serrures ni verroux ; celui qui a des vivres, n'en eût-il même que peu, s'il en voit un autre qui n'en a pas, partage avec lui. »

Ils sont très sobres :

La nourriture fait-elle défaut ? ils restent très bien un jour ou deux sans manger, ce qui ne les empêche pas de jouer, de chanter et de passer le temps aussi gaiement que s'ils avaient fait bonne chère...

Ils mangent du cheval, du chien, du loup, du renard... J'en ai vu qui mangeaient du rat. Jamais on ne voit sur leur table ni pain, ni légumes ; et la viande n'y paraît qu'en si petite quantité qu'elle suffirait à peine à empêcher de mourir de faim tout autre qu'un Tartare.

... Un jour, Gengis-Khan revenait de faire campagne ; les vivres manquaient, et la famine sévissait. Des soldats trouvèrent alors les intestins d'une bête qu'on venait de vider ; ils les firent cuire et les apportèrent à Gengis-Khan qui les mangea avec les siens. Et, les ayant mangés, il décida que nul ne jetterait plus ni le sang ni les intestins ni quoi que ce fût d'une bête comestible, sauf les excréments [1].

Fr. Jean a étudié aussi la religion des Mongols. Ils croient en Dieu :

Ils croient en un Dieu, qu'ils disent être le Créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et qu'ils considèrent comme l'auteur de toute bénédiction en ce monde comme de toute malédiction ; mais ils ne lui adressent aucune prière, ils ne chantent pas en son honneur et ne le servent par aucune cérémonie extérieure.

Cependant, ils font des *oblations*, surtout le matin, au soleil, à la lune, au feu, à l'eau et à la terre. C'est sans doute ce qui, au Concile de Lyon, en 1245, faisait dire à l'archevêque russe Pierre que « chaque matin le Mongol lève les mains vers le ciel et adore le Créateur. »

A côté du Dieu Créateur ils admettent l'existence de *divinités gardiennes* à qui ils élèvent des idoles :

Ils ont certaines idoles en feutre, faites à l'image de l'homme, qu'ils placent de chaque côté de l'entrée de leur tente ; et, au-dessus, ils installent de petits chevaux en feutre ; ils les considèrent comme les gardiens de leurs troupeaux, et ils s'imaginent que c'est par eux que sont assurés le bon rendement du lait de leurs juments et l'accroissement du nombre de leurs poulains... A ces idoles ils offrent toujours le premier lait du troupeau ; et quand ils commencent à manger et à boire, ils leur consacrent toujours les prémices de leur nourriture et de leur boisson.

Sur la vie future ils ont des croyances très mêlées de superstitions :

Le Mongol ne sait rien de ce qui concerne *la vie éternelle* et la damnation ; mais il croit cependant qu'après cette vie il y en a une autre, où ils mangeront et boiront et verront multiplier leurs troupeaux comme dans ce monde...

Quand quelqu'un est mort,... on enterre avec lui une jument et son poulain, ainsi qu'un cheval avec mors et selle. Et ils mangent un autre cheval et en bourrent la peau avec de la paille, afin que le défunt ait, dans l'autre monde, une jument pour lui donner du lait, des chevaux qu'il puisse monter, et un poulain pour servir à l'accroissement de son troupeau.

Et malheureusement ce ne sont pas les chevaux seulement que l'on envoie dans l'autre monde servir les défunts : ce sont les hommes aussi. D'où le rite barbare de tuer tous les hommes rencontrés sur le passage du cortège funèbre d'un grand personnage : pour échapper à cette obligation rituelle, on a pris la coutume de faire les enterrements en secret. Mais ce secret n'est pas pour les très grands personnages ; et Marco Polo, un demi-siècle après Fr. Jean, nous racontera que, quand le corps de l'empereur Mangou, successeur de Kouyouk, fut porté au lieu des sépultures royales, sur l'Altaï, les soldats qui l'escortaient ont dit avoir tué ainsi, sur la route, 20.000 hommes qu'ils ont députés « servir leur seigneur et maître dans l'autre monde [1]. »

Le retour de Fr. Jean en Europe fut un triomphe. Les peuples se pressaient sur son passage, accouraient voir « celui qui était ressuscité d'entre les morts. » — « Sois béni du Seigneur et de son Vicaire, lui dit le Pape, car en toi s'est accomplie la parole du Sage : L'ambassadeur fidèle est à celui qui l'envoie comme la fraîcheur de la neige au temps de la moisson, il réjouit l'âme de son maître. » Son *Histoire des Mongols* eut un succès prodigieux : avant même qu'il en eût achevé la rédaction, on s'arrachait les copies des pages déjà

[1] Les femmes aussi accompagnent leurs époux à la bataille et rivalisent avec eux de courage. Même des enfants de trois ans, de deux ans, vont sur leurs petits chevaux, avec des arcs et de petites flèches. Des fillettes sont déjà merveilleuses écuyères. Les armes sont claires, si luisantes qu'on pourrait s'y mirer. Chaque homme a deux ou trois arcs, trois larges carquois remplis de flèches, une hache et des cordes pour tirer les machines de guerre. Le casque est le casque allemand d'aujourd'hui : de cuir, avec une pointe d'acier. Les chefs portent l'épée droite, pointue, ne tranchant que d'un côté. Les lances sont munies d'un crochet pour arracher l'ennemi de sa selle.

Ils ignorent la guerre de forteresse. Ils se moquent, devant Fr. Jean, de la sottise de leurs adversaires qui, au lieu de garder la rase campagne, s'enferment dans les places fortes : — « Ce sont nos petits cochons à l'étable, » disent-ils.

[1] Les Mongols de l'Est, après leur établissement en Chine, suivront la religion des Chinois ; et ceux de l'Ouest seront musulmans avant la fin du XIV[e] siècle.

écrites ; il semble même qu'on en fit circuler des contrefaçons. Mais le bon moine, dans toute cette auréole, restait d'une humilité, d'une simplicité dont s'émerveillent tous ceux qui l'ont approché. Après son retour en 1247, il fut nommé Légat auprès de saint Louis, puis archevêque d'Antivari (aujourd'hui en Monténégro), où il mourut (probablement le 1er août 1252).

V. — Dans cette Asie centrale qui fut révélée à l'Europe du XIIIe siècle par les missions de Jean de Plan-Carpin et de Guillaume de Rubrouck, il y a une région qui aujourd'hui, depuis vingt ans, mais surtout au cours des sept ou huit dernières années, passionne les archéologues à l'égal de la Babylonie ou de l'Egypte et où les fouilles nous promettent de précieux éclaircissements touchant l'histoire des religions en général et l'histoire des missions chrétiennes en particulier (voir *Etudes*, 5 février 1912, travail du P. Brucker sur les découvertes dans l'Asie centrale).

Cette région, c'est le pays qu'on appelle le *Turkestan oriental ou chinois (oriental,* par rapport à la région qui l'avoisine au Nord et au Nord-Ouest et qui, appelée autrefois Turkestan tout court, s'appelle aujourd'hui le Turkestan russe ; — *chinois*, parce qu'il appartient aujourd'hui à la Chine, dont d'ailleurs les droits remontent au Ier siècle avant J.-C., encore qu'elle ait souvent perdu de fait sa souveraineté, mais pour la reconquérir toujours).

Ce Turkestan oriental, d'une superficie d'environ 1.200.000 km. carrés (deux fois la superficie de la France), est appelé encore la cuve de l'Asie centrale, parce qu'il occupe une vaste dépression longitudinale, bornée au Nord par les monts Célestes, à l'Ouest par le plateau de Pamir, au Sud par le Tibet, à l'Est par le grand désert de Mongolie ou de Gobi. Son fond se maintient à environ 900 ou 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer ; ses rebords, au Nord, à l'Ouest et au Sud, ne s'élèvent pas à moins de 3 à 4.000 mètres.

Ce pays, aujourd'hui misérable, fut jadis très prospère, peuplé de villes florissantes dont il ne reste plus rien. Jadis (au moins depuis les commencements de l'ère chrétienne) il fut la grande voie de communication entre l'Extrême-Orient et l'Occident ; il fut la route de la soie, — la route aussi des missionnaires qui ont porté le bouddhisme en Chine, — la route enfin des apôtres chrétiens, dont les fouilles récentes nous révèlent l'action en ces pays dès les premiers siècles du christianisme.

Action qui, dès le début, contrecarrée par une propagande manichéenne intense, fut plus tard et très malheureusement paralysée par le schisme : c'est surtout l'Eglise syro-perse qui prit en mains l'évangélisation de ces régions ; et si elle n'y réussit pas comme fit l'Eglise de Rome pour les Barbares d'Occident, la faute n'en est pas aux peuples du Turkestan, mais aux missionnaires eux-mêmes. La fécondité apostolique ne se maintient pas en dehors de l'union avec l'Eglise de Jésus-Christ ; et l'Eglise de Perse, nestorienne, ne sut pas sauvegarder la valeur morale de ses missionnaires, mariés comme tout le clergé oriental d'alors.

Ces missionnaires nestoriens, Fr. Guillaume de Rubrouck les a vus à l'œuvre, au milieu des Mongols, lors de son grand voyage de 1253 ; et il nous en rend témoignage. Ils sont absolument ignorants, totalement corrompus, spécialement usuriers et ivrognes ; quelques-uns sont polygames comme les Tartares :

> Tous sont simoniaques, ne conférant aucun Sacrement gratis ; préoccupés du soin de leurs femmes et de leurs enfants, ils ne pensent pas à la propagation de la foi, mais au gain. De là vient que, si quelques-uns d'entre eux élèvent des fils de nobles Mongols, tout en leur enseignant l'Evangile et la foi, ils les éloignent plutôt du Christianisme par leur mauvaise vie et leur cupidité. Car la vie des Mongols eux-mêmes, voire celle des Tuins (Chinois ?), c'est-à-dire des idolâtres, est bien plus innocente.

On comprend que des chrétientés formées par de pareils apôtres n'aient pu survivre, en Chine, à l'expulsion de leurs protecteurs mongols, ni opposer une résistance sérieuse, dans l'Asie centrale, au torrent dévastateur des Turcs Osmanlis.

Dans les desseins de la Providence, c'est manifestement à l'Eglise grecque que devait échoir l'honneur et la charge de donner la foi à ce vaste Orient. L'Eglise grecque a gaspillé les dons merveilleux qu'elle avait reçus de Dieu ; elle n'a cessé de les tourner contre la foi, par le pullulement des hérésies, et contre l'unité ecclésiastique, par l'esprit de schisme, de jalousie nationale, de particularisme qui aboutira à la grande déchirure de 1054 (Cérulaire) mais qui avait commencé de sévir dès le IVe siècle, dès le lendemain de la paix constantinienne.

Ce qui frappe le plus quand on jette un coup d'œil sur les résultats des fouilles pratiquées là depuis plus de vingt ans (les premiers explorateurs ont été les Français Dutreuil de Rhins et Grenard en 1891[1]), c'est l'étonnante mêlée de races, de langues et de religions dont ce Turkestan oriental a été le théâtre pendant des siècles, — surtout du VIIe au Xe siècle de notre ère, alors que le pays était rattaché par un lien plus ou moins étroit au grand Empire chinois et que ce dernier lui-même tenait encore ses portes libéralement ouvertes aux étrangers. Chacune des oasis fouillées jusqu'au-

[1] Notre grand explorateur d'aujourd'hui, M. Pelliot, a vu il y a deux ans créer pour lui au Collège de France une chaire « de langues et d'histoire de l'Asie centrale. » Il a rapporté de là-bas, à notre Bibliothèque Nationale, 3.000 rouleaux manuscrits et 30.000 fascicules d'anciennes impressions chinoises (les érudits chinois ont demandé à photographier une partie de ces trouvailles et attestent avec enthousiasme l'importance des documents dont M. Pelliot enrichit leur littérature). Après le départ de M. Pelliot, le gouvernement chinois s'est hâté de faire enlever de Touen-Houang les livres et manuscrits que notre compatriote y avait laissés ; ils ont été inventoriés et étudiés par des lettrés chinois et japonais, qui ont conclu que M. Pelliot « a pris tout ce qu'il y avait d'essentiel. »

jourd'hui paraît avoir été comme une petite Babel, par la variété de ses habitants ou de ses hôtes de passage, mais une Babel où il semble qu'on s'entendait. L'histoire des religions y sera très intéressée. On a pu déjà constater des preuves assez frappantes d'influences et d'emprunts réciproques entre le manichéisme et le bouddhisme; et quant au christianisme, dit le P. Brucker,

il devient de plus en plus probable que le bouddhisme a emprunté, non seulement au manichéisme, mais aussi au christianisme nestorien, quoique ce ne soit pas pour l'essentiel de sa doctrine, dont les textes sont peut-être antérieurs à notre ère. Toute conclusion ferme, néanmoins, serait prématurée. Ce qu'on peut annoncer, croyons-nous, c'est que les études ultérieures reconnaîtront une part de vérité de plus en plus grande aux idées de nos anciens missionnaires qui, dans diverses pratiques bouddhistes du Tibet, de la Chine et de l'Indo-Chine voyaient des imitations et, si l'on peut dire, une singerie des rites chrétiens. Et il est très possible que cette sorte d'infiltration chrétienne dans le bouddhisme se soit accomplie par le Turkestan oriental.

VI. — **Nous avons rappelé brièvement l'autre jour** (*Ami*, p. 635-9) **les antécédents de l'Edit de Milan : ce que l'Empire avait été pour l'Eglise au cours des trois premiers siècles de notre ère; à quel état de choses Constantin entendait mettre fin. Voici le texte de l'Edit :**

Nous avons jugé depuis longtemps, disent les deux princes, que la liberté de religion ne peut être contrainte et qu'il faut permettre à chacun d'obéir, dans les choses divines, au mouvement de sa conscience. Aussi avons-nous ordonné que tous, chrétiens ou autres, suivent en paix les pratiques de leur religion ou de leur secte. Mais, comme ce rescrit imposait certaines conditions, on a pu abuser de ses termes et le laisser parfois sans exécution [1].

Nous donc, Constantin Auguste et Licinius Auguste, nous étant heureusement trouvés ensemble à Milan, et traitant de tout ce qui pouvait contribuer à l'avantage et à la sûreté de l'Etat : parmi bien des mesures que nous avons jugées utiles à plusieurs de nos sujets, nous avons cru devoir mettre ordre avant toutes choses à ce qui concerne le culte de la Divinité, et accorder soit aux chrétiens soit à tous autres la liberté de s'attacher à la religion qu'ils préféreront, afin que tout ce qu'il y a de divinité dans le séjour céleste nous puisse être favorable et propice, à nous et à tous nos sujets. Aussi avons-nous jugé conforme à la saine et droite raison notre dessein de ne refuser à personne la liberté, qu'il se soit attaché à l'observance chrétienne ou à toute autre religion à sa convenance : afin que la Divinité suprême à qui nous apportons nos libres hommages nous puisse témoigner en toutes choses sa faveur et sa bienveillance accoutumées.

Ton Dévouement (*Dicatio Tua*, terme honorifique qui désigne le magistrat destinataire de l'édit) saura donc qu'abrogeant toutes les conditions imposées aux chrétiens dans les rescrits qui t'ont été envoyés, nous voulons purement et simplement que ceux qui ont la volonté de suivre la religion chrétienne le fassent sans crainte d'être aucunement molestés. Nous croyons devoir le faire connaître ici pleinement à ta sollicitude, pour que tu saches que nous accordons auxdits chrétiens une liberté absolue de suivre leur religion. Ton Dévouement comprend aussi, que, comme nous l'accordons aux chrétiens, nous accordons également à tous autres la faculté d'avoir chacun la liberté de sa religion et de son culte, et une liberté sans restriction : pour la paix de notre temps, en effet, nous voulons que chacun ait dans le culte de son choix pleine liberté. Nous en avons décidé ainsi, afin de ne paraître en quoi que ce soit manquer de respect à aucune religion.

Et, en ce qui touche particulièrement les chrétiens, nous statuons que, si les locaux où ils se réunissaient et pour lesquels les lettres que tu as reçues contenaient d'autres dispositions, ont été aliénés par notre fisc ou par qui que ce soit, ils leur soient rendus gratis, sans aucune répétition de prix, sans chicane et sans ambages. S'ils ont été donnés, les donataires les restitueront de même aux chrétiens dans le plus bref délai. Acheteurs ou donataires pourront toutefois s'adresser à notre vicaire pour obtenir de notre Bienveillance ce qu'elle jugera à propos de faire pour eux. Mais, avant tout, veille à ce que sans retard ces biens soient rendus à la communauté des chrétiens. — D'autre part, comme les chrétiens, non pas en leur nom privé, mais au nom de leurs corporations ou de leurs églises, possédaient, outre ces lieux de réunion, d'autres propriétés encore : nous voulons que suivant la même règle, sans difficulté et sans chicane, tout soit rendu aux chrétiens, c'est-à-dire à leur corporation ou association : toujours sous la réserve déjà énoncée, que ceux qui les restitueront gratuitement puissent espérer de notre Bienveillance une indemnité.

En tout ceci, étends sur la susdite corporation des chrétiens une protection efficace, et exécute aussi promptement que possible l'ordre par lequel notre Clémence pourvoit à la tranquillité publique. Par là nous obtiendrons, comme nous disions tout à l'heure, que la faveur divine, tant de fois éprouvée par nous, continue à assurer l'heureux succès de notre règne et le bonheur de notre Empire.

Et pour que ces ordres de notre Bienveillance arrivent à la connaissance de tous, fais-les transcrire sous ton seing et afficher partout, et que personne n'ignore cet acte de notre volonté.

L'édit portait la signature de Constantin et de Licinius. Restait Maximin, qui régnait encore sur l'Asie. Constantin n'eut pas à chercher longtemps le moyen de le contraindre à l'exécution de l'édit. Maximin profite de l'absence de Licinius, retenu à Milan, pour se jeter sur ses Etats; Licinius accourt, le bat en Thrace; Maximin s'enfuit à Tarse, publie à son tour, affolé, un édit de pacification religieuse, et meurt soudainement (août 313) (mort naturelle ou par le poison, on ne sait) [1]. Licinius, au cours de sa poursuite,

[1] Allusion peut-être a un rescrit antérieur de Constantin et de Licinius, — ou plus probablement à l'édit de Galère de 311, qui portait la signature aussi des deux jeunes empereurs.

[1] Dioclétien, de son côté, fit une triste fin, cette même année 313, très peu de temps après l'édit de Milan. Il était retiré depuis huit ans dans ses jardins de Salone, mais sans y trouver la paix. Ces perpétuelles guerres civiles entre compétiteurs au trône n'étaient guère faites pour le rassurer; il ne savait que trop comment finissaient souvent alors les ex-empereurs. Il apprend qu'à Rome Constantin fait abattre les statues du vieux Maximien et que les siennes propres ne sont pas épargnées... Crainte ou colère, il tombe dans une noire tristesse. Agité, sans sommeil, il se sent repris de ces accès de délire sinistres qui à Nicomédie, sous la pourpre, ont été pour lui le premier châtiment de sa guerre contre le christianisme et la cause première de son abdication... Bientôt, c'est un message de Constantin et de Licinius qui le mandent à Milan pour honorer de sa présence les noces qui vont s'y célébrer. Il prétexte sa santé, son âge, et refuse. Les deux empereurs de Milan, très mécontents, lui écrivent une lettre de menaces, lui imputent des complots, des machinations ambitieuses... Ci-devant empereur et accusé par les empereurs, c'en est trop pour sa

venait d'afficher (13 juin) à Nicomédie la capitale orientale l'édit de Milan, qui devient ainsi loi de tout l'Empire.

L'édit, on l'a vu, est en deux parties : la première, la plus longue, pour le principe de liberté ; la seconde (§ *Et en ce qui touche particulièrement les chrétiens...)* règle les réparations dues au passé. L'édit proclame la liberté. Et c'est là une chose tout à fait nouvelle. Jusque-là on a vu des Césars mettre fin à la persécution ; mais ce furent simples expédients politiques, lassitude de torturer, aveu d'impuissance, désespoir de venir à bout, cette fois-là, du nom chrétien. On se tirait d'une impasse comme on pouvait, par une mesure d'un laconisme qui décelait quelque mauvaise humeur ; on ne touchait cette question de tolérance religieuse qu'à la hâte, comme pour éviter aux hommes d'y penser trop longuement : *denuo sint christiani...* jusqu'à nouvel ordre : trêve que chacun sent précaire. — Ici, à Milan, plus rien de cette brièveté maussade ; et nos lecteurs auront été plutôt tentés de trouver à cet édit de 313 quelque prolixité. C'est qu'il s'agit en effet de promulguer une idée si nouvelle, si extraordinaire, et qui risque si fort d'être incomprise des tenants du vieil ordre de choses ! C'est pourquoi Constantin affecte de se répéter ; il multiplie les formules de sa pensée ; à huit ou neuf reprises ce nom de liberté revient sous son impériale plume, afin que personne n'en ignore. C'est l'adieu définitif au passé. C'est l'annonce d'un nouvel avenir. C'est une âme nouvelle que l'Empire vient de se donner. La liberté est édictée pour tous ; et le texte impérial insiste là-dessus, mais toujours pour mettre ensuite l'accent sur la liberté des chrétiens, comme si c'était pour les chrétiens seuls que l'édit fût promulgué. Et c'est bien eux en effet dont il comble les vœux.

Il n'y a, dans l'édit, rien qui révèle l'adhésion du législateur au christianisme (sauf cependant la générosité des formules où est revendiquée pour chacun, quel qu'il soit, et fût-il empereur, la liberté religieuse : formules empreintes d'un tel respect de la conscience chrétienne, qu'elles sont vraiment inexplicables si l'un des deux signataires n'est pas chrétien). Mais aussi, le langage de l'édit est pur de toute expression polythéiste. Pour la première fois, dans un édit romain, il n'est pas question des dieux. Et voilà qui dut produire sur les païens de ce temps-là un effet de stupeur que nous ne pouvons pas mesurer aujourd'hui. Ce silence sur les dieux de Rome, c'était l'écroulement d'un monde... *Divinitatis reverentia... Quidquid divinitatis in sede cœlesti... Summa divinitas, cujus religioni liberis mentibus obsequimur...* Qu'est-ce que cette *divinitas ?* Le législateur sans doute ne canonise pas le Dieu des chrétiens ; mais s'il croyait encore aux dieux de Rome, pourquoi recourir à ce vocable abstrait de *divinitas ?* Et que les courtisans, gens qui ont du flair, étaient donc bien inspirés dès lors, selon la forte expression d'Eusèbe, de « cracher au visage des dieux morts ! »

Les cultes officiels, les cultes païens gardent, après comme avant l'édit, leur statut légal traditionnel. Seulement, ce que l'édit exclut, c'est la possibilité pour eux d'être désormais, à quelque titre que ce soit, obligatoires. Et cela, c'est une déchéance radicale. Et encore cette déchéance n'est-elle édictée ici que par prétérition : ce qui est étrangement symptomatique. L'édit ne parle pas d'eux. Il n'y en a, dans l'édit, que pour ces chrétiens. Le législateur aurait dès lors prévu que les cultes jusque-là officiels cesseraient, à brève échéance, de l'être, qu'il n'aurait pas légiféré autrement.

Quand Bonaparte a conclu le Concordat de 1801, il a refusé de revenir sur l'aliénation des biens ecclésiastiques : il a exigé du Saint-Siège l'engagement de ne troubler en aucune manière les acquéreurs de ces biens. Constantin, lui, dans cet édit qui n'a rien d'un Concordat et qui est un acte unilatéral du pouvoir civil [1], Constantin révoque magnifiquement les confiscations opérées en vertu de l'édit de 303 ; il annule les aliénations que le fisc a faites d'immeubles ecclésiastiques légalement confisqués ; il dépossède des acquéreurs qui tiennent du fisc impérial lui-même leurs acquisitions ; il leur fait espérer sans doute une indemnité, mais aux frais du trésor public, puisque ce sont les pouvoirs publics qui sont responsables, qui se sont rendus coupables de la spoliation qu'il s'agit de réparer.

Où sont les régimes modernes qui ont donné pareil exemple ?

C'est qu'aussi bien il n'y a rien de commun entre les principes « modernes » et les principes dont s'inspirait un Constantin. Nos libéraux, qui, comme tous les hérétiques, sont toujours à se chercher des ancêtres grands ou petits, ont cru tirer Constantin à eux ; l'édit de Milan, disent-ils, mais c'est la consécration anticipée du libéralisme moderne. — Point du tout. Le libéralisme moderne, c'est le droit de l'individualisme à s'étendre au domaine de la religion ; c'est le droit pour chaque individu de se faire la religion qu'il voudra ou même de ne s'en point faire du tout, et ce, sans que jamais l'Etat ni aucun pouvoir humain ait à intervenir, à imprimer une direction quelconque.

Voilà une monstruosité qui jamais ne fût entrée dans le cerveau d'un homme d'Etat romain, pas même dans le cerveau de Galère (comme on l'a vu

raison ou pour son courage. Prit-il du poison ? mourut-il de peur, de la folie de la peur ? Son historien, le païen Aurelius Victor, ne le sait pas nettement : *Morte consumptus, ut satis patuit, per formidinem voluntaria... Venenum dicitur hausisse...* Poison ou dérangement d'esprit, c'est toujours de peur que mourut ce grand terroriste.

[1] Rien surtout d'une Constitution civile du clergé, ou d'une « loi des garanties », ou d'aucune de nos lois modernes. L'édit de Milan, dit Mgr Batiffol, est « l'œuvre d'un tact politique si juste qu'on n'en connaît guère dans l'histoire qui puisse lui être comparé. »

par le texte de son édit de 311). Constantin veut pour chacun « la faculté d'avoir la liberté de *sa* religion et de *son* culte », « que chacun ait dans le culte de *son* choix pleine liberté », mais non pas certes que qui que ce soit puisse se confectionner son culte et sa religion à part soi, ou même n'en point avoir du tout. Cela, jamais. Soyez chrétien, soyez païen, tant que vous voudrez, suivant que votre conscience vous orientera dans un sens ou dans l'autre. Choisissez votre culte, choisissez votre dieu ; mais, ce dieu, servez-le comme il veut être servi. Observez les prescriptions de la religion de votre choix. Pas de dissident. Constantin n'en veut pas. Il veut bien que l'on soit chrétien ; mais il ne tolérera jamais qu'on soit hérétique. On va le voir, l'année même de l'édit de Milan, foncer contre les donatistes d'Afrique, après que le pape saint Melchiade les a réprouvés (Conciles de Rome, 313, et d'Arles, 314), et menacer de les envoyer tous au supplice si l'intervention des évêques ne l'en eût retenu. Et à la fin de sa vie sa grande angoisse sera de ne pouvoir maintenir l'unité de l'Eglise contre les perfidies sophistiques de l'arianisme naissant. Ce qu'il veut à Milan, c'est ne faire tort à aucune religion, entendant par là non pas le droit de l'individu à se faire la croyance qu'il veut, mais le droit de toute divinité à être respectée dans ses fidèles : *ne cuiquam religioni auferri aliquid a nobis videatur*. Ce que l'édit de Milan proclame, ce n'est pas le droit de l'homme (comme fait le libéralisme moderne), c'est le droit de Dieu.

Et ce droit de Dieu, c'est la liberté de l'Eglise, — non pas la liberté au sens libéral, l'Eglise libre dans l'Etat libre, dans l'Etat indifférent et neutre, d'une neutralité plus ou moins hypocrite et hostile, mais qui, fût-elle réelle, n'en constituerait pas moins une prévarication contre le devoir de tout Etat : cf. Encycl. *Quanta cura*, — mais la liberté telle que l'entend l'Eglise, la liberté, pour tout fidèle, d'observer toutes les lois de l'Eglise, sous la « protection efficace » du pouvoir (comme dit notre édit).

Voilà ce que l'édit de Milan apportait à l'Eglise. Voilà ce que l'Eglise n'avait jamais connu, et ce qu'elle ne connaîtra pas souvent dans cette plénitude, au cours des siècles. Voilà pourquoi l'Eglise célèbre par un Jubilé universel le XVI^e centenaire d'un si glorieux événement. Voilà pourquoi l'édit de Milan a mérité d'être appelé, par un éminent apologiste[1], l'Epiphanie de l'Eglise, — la première manifestation publique, officielle, de l'Eglise par le pouvoir civil, — de l'entrée de l'Eglise dans la vie sociale.

Voilà pourquoi Eusèbe, ajoutant (vers 317) un X^e livre à son *Histoire ecclésiastique*, débute en accents d'un lyrisme débordant :

De toutes choses gloire soit rendue au Dieu tout-puissant, Roi du monde ; grâces soient rendues au Sauveur et au Rédempteur de nos âmes, Jésus-Christ !... Chantez au Seigneur un cantique nouveau, parce qu'il a fait des merveilles..., parce qu'après toutes ces atrocités dont nous avons été les témoins, il nous a donné de voir et de célébrer ce que tant de justes et de martyrs ont souhaité de voir et n'ont pas vu... Venez et voyez les œuvres de Dieu et les prodiges qu'il a accomplis sur la terre ; il a fait disparaître la guerre de la surface du monde, il a rompu l'arc, il a brisé les armes, il a brûlé les boucliers... Puisqu'à notre temps était réservé le spectacle de telles merveilles, continuons notre récit, pleins de reconnaissance et de joie...

Un jour pur et serein s'étant levé pour l'Eglise, les païens eux-mêmes en recevaient un reflet et jouissaient de cette paix donnée aux âmes fidèles. Quelle était la sécurité de tous, délivrés maintenant du règne des tyrans ! Quelle était surtout l'incroyable allégresse et la joie peinte sur le visage des chrétiens, lorsqu'ils voyaient les sanctuaires profanés leur être enfin rendus, leurs églises se relever bien plus grandes, bien plus belles, bien plus ornées qu'autrefois !.. Il n'était pas une ville où soit un sanctuaire enfin relevé et consacré de nouveau, soit un oratoire récemment construit, n'attirât le pieux concours des chrétiens. Là, des pèlerins arrivaient des provinces éloignées ; là, des évêques se réunissaient en synode, et le peuple dispersé par la persécution se sentait uni dans les liens de l'affection et de la charité... Il n'y avait qu'un esprit dans tout le corps de l'Eglise, il n'y avait qu'une âme, partout la même allégresse de la foi, les mêmes chants dans toutes les bouches...

Et l'un des plus grands historiens qui aient honoré notre littérature au milieu du XIX^e siècle (et qui fut surtout un chrétien admirable), F. de Champagny, s'écrie à son tour (*Etudes sur l'Empire romain*, t. XII, p. 459-462) :

Il semblait que ce fût une fête dans le monde entier, et le christianisme, se révélant tout à coup à la clarté du jour, surprenait les païens par la multitude ignorée jusque-là de ses fidèles. Autour des captifs sortant de prison, autour des confesseurs que rendaient à leur patrie les mines, les carrières, les ateliers serviles, autour des exilés revenus de l'exil, des foules immenses venaient briser leurs fers, révérer leurs glorieuses cicatrices, chanter des hymnes sur leur passage... Le sacrifice chrétien, qui était resté forcément dans une indigente obscurité, s'entourait de toute la splendeur que sa sainteté appelle et que la foi aime à lui donner...

Cette joie était-elle trompeuse ? Comme la plupart des joies humaines, prévoyait-elle de nouvelles douleurs ?... Cette révolution chrétienne dans l'Empire romain devait-elle, ainsi que les révolutions politiques, manquer aux promesses qu'elle faisait ? Nous pouvons dire hardiment : Non, ces promesses ne furent pas trompeuses. Sans doute il n'y a pas dans le cœur de l'homme de joie qui dure longtemps sans aucun nuage ; il n'y a pas dans notre vie de beaux jours dont le lendemain n'ait perdu quelque chose de la sérénité de la veille ; il n'y a pas de fête nuptiale qui continue toute la vie, aussi exempte de peines, aussi belle d'espérance que le premier jour. A cette heure où elle sortait des catacombes, l'Eglise savait qu'elle avait encore bien des épreuves à traverser : c'était le jour du triomphe, non le jour du repos... Comparez cependant ce qui a suivi à ce qui a précédé. Comparez à cet empire idolâtre, corrompu et décrépit, cette société chrétienne si vivace et si puissante même au milieu de ses désordres et de ses souffrances. A cette antiquité païenne, illustrée sans doute par de grands génies mais où la masse des hommes était placée si bas, si méprisée, si asservie, si ignorante, si corrompue, — comparez le monde moderne, ne disons pas cela ! le monde chrétien auquel les beaux génies n'ont pas manqué et qui de plus, tant qu'il a été chrétien, a toujours fait monter la masse du genre humain à une dignité, à une noblesse, à une liberté, à une science, à une pureté plus grande et surtout à une plus intime alliance avec son Dieu. Poussez

[1] M. Gaudeau, dans *Foi catholique* de janvier 1913.

jusqu'au bout ce parallèle que je puis à peine indiquer ici, et vous jugerez peut-être que, si jamais acte politique a été bienfaisant et salutaire pour l'espèce humaine, ç'a été l'édit de Milan ; que, si jamais révolution fut heureuse (il y en a si peu d'heureuses !), ce fut bien cette révolution victorieuse au pont Milvius et qu'a glorifiée le pinceau de Raphaël ; que, si jamais prince ou homme d'Etat a pu un jour se croire l'instrument bienfaisant de la Providence, ç'a été le fils de Constance Chlore et de sainte Hélène.

Cette révolution qu'annonce l'édit de Milan ne pouvait point être un bouleversement subit, un renversement immédiat de toutes les vieilles choses romaines. Il y fallait un tact suprême, et Constantin savait en mettre ; mais il a mis aussi, surtout au cours des dix années qui ont suivi l'édit, une activité incroyable à pénétrer d'esprit chrétien, avec le concours des évêques, l'antique législation. Evidemment ce n'est pas au premier empereur chrétien qu'il pouvait appartenir de démolir les deux forteresses du monde ancien : le droit matrimonial païen et l'esclavage. Il a commencé du moins à les investir. Il n'a point aboli le divorce ; mais il a édicté des lois très sévères contre l'adultère et le rapt ; il a essayé d'enrayer les abus de la puissance paternelle ; il a protégé la continence ; il a, en faveur de la virginité chrétienne, rayé la loi contre le célibat. Il n'a point décrété la suppression de l'esclavage ; mais il protège les esclaves contre les sévices de leurs maîtres ; et il favorise de tout son pouvoir le mouvement qui se dessine dans l'Eglise en faveur des affranchissements : il simplifie pour elle les formalités juridiques. De l'argent du trésor il secourt les familles pauvres, pour leur éviter la dure nécessité d'exposer leurs enfants ou de les vendre : touchant contraste avec Galère, qui jetait les mendiants à la mer. Il adoucit le régime des prisons. Il abolit la marque au front, « afin que la majesté du visage, formée à l'image de la beauté céleste, ne demeure pas déshonorée. » Il raye du Code pénal la crucifixion et la rupture des jambes. Il accorde à l'Eglise les privilèges des corps sacerdotaux païens : immunité des clercs ; droit pour les évêques de voyager gratis dans les voitures publiques ; pour les églises, faculté de recevoir des legs et des héritages. Il apporte des restrictions, très légales toujours, à l'immoralité du culte païen ; il interdit l'haruspicine privée et les *sacra privata* ; il ferme quelques sanctuaires de débauche... Et dix ans après l'édit, quand il sera débarrassé de Licinius, il fera un pas de plus ; et, tout en reconnaissant qu'il reste « loisible de garder ces idoles de mensonge, » il exhortera, par édit, tous ses sujets à les quitter.

L'édit de Milan est l'œuvre de Constantin. C'est à Constantin qu'il en faut faire remonter le mérite. Il fallait son tact prodigieux pour mener à bonne fin ce que son christianisme osa : il tempéra son audace de tant de prudence et de tant d'équité qu'il put ébranler les plus vivaces habitudes de l'Empire sans presque troubler les susceptibilités du paganisme encore si puissant ; tout imparfaite que fût sa foi de néophyte, il comprit qu'un chrétien ne croit jamais pour soi tout seul, et voulut que la doctrine dont il acceptait pour lui-même l'influence rayonnât sur l'Empire et sur le monde [1].

Mais, à côté de lui et au-dessus de lui, il ne faut pas oublier, dans nos actions de grâces, ces générations chrétiennes dont l'héroïsme et la sainteté trois fois séculaires avaient mérité de la Providence une intervention si merveilleuse. Ce ne sont pas les chrétiens qui ont rédigé l'édit de Milan ; mais il y avait trois siècles qu'ils le négociaient à leur façon, devant Dieu et devant les hommes. Par leur loyalisme indéfectible et dont la tranquille persévérance, à travers pareilles circonstances et sous le feu de persécutions si sauvages, est une merveille que l'on ne saurait trop admirer et méditer, ils avaient montré qu'ils étaient « dignes de la liberté » (suivant l'expression du sociologue socialiste G. Sorel) ; par leurs prières et par leurs souffrances, ils en ont hâté la venue :

Le rôle de tous ces humbles ne fut pas le moins opérant, conclut noblement le P. Viller. Dans tout événement, quand il a surtout l'importance de l'édit de Milan, il faut tenir compte de l'invisible, non point seulement des menues circonstances, — impondérables qui, par leur nombre, agissent très puissamment et laissent le fait le mieux circonscrit enveloppé pour nous de tant d'inconnues, — mais aussi de tous les

[1] Nous ne faisons pas ici le tableau complet ni le procès du règne de Constantin. On lui a reproché des férocités. dans le sein de la famille impériale elle-même : beaucoup d'obscurité plane encore là-dessus, et ces exécutions sommaires ne sont pas aussi inexplicables ni aussi totalement injustifiables qu'il peut le sembler sur un récit superficiel des choses.

Un gros reproche qu'on lui fait encore, c'est sa manie d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques. Mais ici, ce n'est point lui qui est le responsable. Quand les donatistes en appellent à lui contre la décision du Concile d'Arles (314) :

« Ils demandent mon jugement, s'écrie-t-il, moi qui attends le jugement du Christ !... Mais, je le dis en vérité, le jugement des prêtres doit être reçu comme si Dieu en personne était assis sur leur tribunal pour juger. »

S'il est intervenu ensuite, c'est qu'il n'a cessé d'être harcelé des intrigues et des sollicitations du clergé de cour qui s'est formé autour de lui, et aussi dans l'espoir que cette intervention impériale amènerait plus rapidement le rétablissement de l'unité troublée.

Peu après l'édit de Milan, il écrivait au pape S. Melchiade (ou Miltiade, † 11 janvier 314), à propos précisément des donatistes : — « Il ne vous échappe pas que je porte un tel respect à la religieuse et légitime Eglise catholique, que je voudrais ne voir subsister entre vous ni schismes ni divisions. » — Telles seront toujours ses dispositions ; tel sera jusqu'au bout son vœu le plus cher.

Si l'Empire chrétien n'a pas donné tout ce que l'on pouvait attendre de lui, s'il s'est engagé si vite dans la voie des querelles théologiques et des tracasseries, la faute première en revient aux évêques de cour qui n'ont cessé de circonvenir les princes. Et c'est là un phénomène qui s'est renouvelé souvent dans l'histoire non pas seulement d'Orient, mais de France ou d'Allemagne ou d'Angleterre, etc. Ce n'est qu'à elle-même, — à son esprit de courtisanerie devant le pouvoir civil et de hauteur contre Rome, — que l'Eglise grecque peut imputer ses malheurs et sa stérilité (comme nous le notions déjà plus haut, à propos de ses missions d'Extrême-Orient).

actes méritoires, humainement inappréciables, qui appelèrent la paix et l'obtinrent devant Dieu.

L'édit de Milan est perpétuellement à refaire ou à perfectionner ; cette œuvre toujours nécessaire de la liberté à élargir ou à conquérir pour l'Eglise, sur un point ou l'autre du monde, ne souffre point l'indifférence ; mais à côté des indispensables initiatives, sans les sacrifices et la prière des chrétiens, imparfaite et insuffisante sera toujours la rançon de la paix.

VII. — Cette communion des Saints, dont le P. Viller nous invite à trouver une application dans l'édit de Milan et dans tous les bienfaits de Dieu sur son Eglise, M. Lamache en étudiait naguère les fondements scripturaires (*Université catholique*, de Lyon, février et mai 1913) ; et il terminait en rappelant le mot de S. Paul : l'Eglise plérome du Christ.

C'est au début de l'Epître aux Ephésiens, I, 23. L'Apôtre rappelle que Dieu a donné au Christ la suprématie universelle :

Il (Dieu) a tout mis sous ses pieds (du Christ), et il l'a donné pour chef suprême à l'Eglise, qui est son corps, la plénitude (le plérome) de celui qui doit être complété (pour être) tout en tous.

Mot dont on a donné bien des gloses divergentes : les uns ont entendu que le Christ remplit toute l'Eglise, qui est ainsi sa plénitude. D'autres expliquent plérome au sens de : société achevée des fidèles du Christ. Ou encore : l'Eglise remplie des bénédictions spirituelles qui proviennent du Christ ; le Christ communique à son Eglise la plénitude des grâces qui résident en lui.

Toutes ces explications reposent sur une intelligence défectueuse du mot πλήρωμα. Il faut donner à ce mot, non un sens passif, mais le sens actif : le plérome n'est pas ce qui est rempli, mais ce qui remplit, ce qui porte à l'état de plénitude, de perfection : c'est le complément. Dire que l'Eglise est le plérome du Christ, c'est donc dire qu'elle complète le Christ, qu'elle lui donne sa plénitude. C'est par elle que le Christ est tout en tous.

Comment cela ? Si le Christ est le principe de vie de l'Eglise, comment a-t-il besoin d'être complété par elle ?

Ceci est encore une conséquence de la doctrine du corps mystique. Il reste entendu que toute la vie du corps vient de la tête ; mais la tête est-elle complète sans le corps ? Et tous les progrès accomplis par le corps ne sont-ils pas un perfectionnement pour la tête ?

Le « Christ mystique » n'atteindra son plein développement qu'à la fin des temps. Il grandit sans cesse jusqu'à ce qu'il ait atteint la maturité de l'homme parfait. Cette croissance de l'Eglise est celle du Christ, car le Christ et l'Eglise ne sont qu'un : la pensée de cette unité est sans cesse présente à S. Paul quand il parle de l'Eglise, et elle revient sous les diverses allégories auxquelles il recourt. C'est pourquoi, dans ce passage de l'Epître aux Ephésiens, se demandant en quelle relation se trouve le Christ, chef suprême, avec l'Eglise, il répond : Comme la tête avec le corps, c'est-à-dire dans la plus étroite unité. Sans l'Eglise, le Christ est donc incomplet ; il doit être complété par elle. L'Eglise se développe, s'agrandit : par elle, le Christ tend à sa plénitude.

Les souffrances elles-mêmes du Christ doivent être complétées par son Eglise : — « Maintenant, je me réjouis dans mes souffrances pour vous et je remplis ce qui manque aux souffrances du Christ dans ma chair, pour son corps qui est l'Eglise. » (Col., I, 24). Or, le Christ glorieux ne souffre pas ; et l'on ne saurait dire non plus que la rédemption accomplie par les souffrances du Verbe incarné soit défectueuse par quelque côté. Par conséquent, ce texte est à entendre des souffrances du Christ mystique, de l'Eglise : ce sont les épreuves du corps qui sont attribuées à la tête. Mais, parce que le corps doit souffrir encore, l'Apôtre peut dire que les souffrances du Christ doivent être complétées.

Et ainsi l'Eglise est le plérome du Christ parce qu'elle est, dans les desseins de Dieu, le moyen par lequel le Christ deviendra tout en tous. Lorsque l'Eglise aura atteint son plein développement, le Christ sera complet. C'est par l'extension toujours plus grande et plus profonde de la communion au Christ que se réalisera le plérome [1].

VIII. — Et parce qu'en ce temps de Jubilé il faut se mettre en état d'humilité, nous en prendrons tous les moyens, — même l'art. L'art veut être servi dans l'humilité ; et l'art, qui exige l'humilité de ses serviteurs, la leur inspire à son tour.

C'est la leçon que donnait l'autre jour aux jeunes filles du *Foyer* (15 mai), au cours d'une conférence sur l'éducation musicale, notre grand maître chrétien, M. Vincent d'Indy, directeur de la *Schola cantorum* et professeur au Conservatoire, le digne héritier de la tradition de César Franck. Fuyez les virtuoses, leur disait-il : de même que l'instituteur primaire est l'ennemi de l'Etat, le domestique l'ennemi de son maître, le virtuose est l'ennemi de l'art, parce qu'il est obligé d'en vivre. Il n'est guère de virtuose qui ne trahisse effrontément l'œuvre qu'il interprète, car il a besoin que cette œuvre lui rapporte, à lui, renommée et argent ; et il n'hésite pas à mendier le succès par tous les moyens, même les plus malsains et les plus blâmables :

Ce trafic de la beauté est vraiment une chose triste qu'il ne faut pas encourager, d'autant que beaucoup de jeunes esprits non encore formés peuvent y être trompés et y prendre l'habitude du faux style.

N'allez donc point entendre les virtuoses aux grands

[1] Sur l'essence de cet organisme divino-humain qu'est l'Eglise, voir les considérations les plus profondes et les plus fécondes dans le travail du P. Cathala, O. P., *La vie de l'Eglise (Revue Thomiste*, janvier-février, mars-avril 1913 : sera continué).

noms et aux affiches encombrantes, car ces virtuoses qui, par destination, devraient être les intelligents mais humbles serviteurs de la musique... et alors, combien leur rôle serait beau !... n'ont généralement qu'une préoccupation, celle de faire servir l'œuvre d'art à la plus grande gloire de leurs doigts, de leur archet, de leur gosier.

Il y a des virtuoses exceptionnels... Ils sont excessivement rares...

Et puisque je suis sur ce sujet, laissez-moi vous dire en terminant que l'artiste (et par ce terme j'entends tous ceux qui cultivent et aiment l'art) *doit être humble*, car il n'est rien par lui-même, sinon l'instrument plus ou moins bien conditionné par lequel passe l'âme chantante des maîtres pour aller toucher les cœurs.

Et, de même qu'il est dit dans ce chapitre du catéchisme qui traite des rapports de l'homme avec Dieu, que l'homme a été placé sur la terre pour connaître Dieu, l'aimer et le servir, de même je dirai ici que l'artiste ne doit avoir qu'un but, connaître, aimer et servir l'art, émanation terrestre de la divine beauté.

Et il leur recommande encore le chant grégorien, qui est un si efficace maître de simplicité et d'humilité, mais qui est un maître aussi, et indispensable, d'art musical, puisque ce sont les mélodies grégoriennes qui, tant par leur succession sonore que par leur construction pour ainsi dire architecturale, forment la solide base de tout notre art musical le plus moderne. Ce sont elles donc qui, en bonne logique, doivent se trouver également à la base de tout enseignement musical d'ordre supérieur : — « En étudiant le chant grégorien, vous apprendrez bien des choses, vous aurez l'explication de la notation musicale, de la portée de quatre et cinq lignes, des trois clefs de sol, de fa, et d'ut, qui ne sont autre chose que trois lettres de l'alphabet, comment chaque neume représente une syllabe de ce mot musical qu'est le groupe neumatique. Sans ces notions, vous ne pourrez vous rendre compte de la structure des thèmes que vous aurez à exprimer dans l'interprétation de la musique classique ou moderne... » Et puis surtout, ce serait là œuvre d'apostolat au premier chef, quand vous serez dans vos villégiatures d'été et d'automne :

Combien il serait précieux pour vos pauvres paroisses de trouver en vous des éducatrices aptes à enseigner le véritable chant religieux !

Oh ! croyez-moi, ce n'est pas une tâche difficile.

Le chant grégorien est populaire par essence. Les jeunes filles de vos villages, au moins celles qui ne sont pas gâtées par la fréquentation du café-concert ou par le chant des « messes en musique » *(ce qui est très proche parent)*, celles-là apprendront un *Alleluia* avec plus de plaisir et avec autant de facilité qu'elles apprendraient un mauvais cantique.

En faisant cela, vous feriez une bonne œuvre sociale, vous obéiriez aux ordres formels du Saint-Père, et vous goûteriez en même temps les joies que procure l'enseignement des belles choses.

IX. — La Ligue des Catholiques français pour la paix entre les nations (sous la présidence de M. Vanderpol) a conçu le louable dessein de mettre un peu de paix d'abord dans les polémiques surgies entre catholiques touchant ce difficile sujet de la guerre et de la paix.

Et comme pour l'établissement d'une paix solide il n'est rien de tel que la lumière, — *per arma lucis*, — la Ligue a pensé que la première chose à faire, c'est de rappeler au grand public, qui trop souvent les ignore, les principes traditionnels de l'Eglise. Elle s'est adressée, dans ce but, à des spécialistes de compétence universellement reconnue ; et elle vient de réunir en brochure les huit dissertations qu'elle en a reçues *(L'Eglise et la Guerre*, gr. in-8, 3 f., Paris, Bloud) [1].

On entendra successivement ici :

1° Mgr Batiffol : *Les premiers chrétiens et la guerre*, ou comment l'esprit pacifique de l'Evangile s'est accommodé avec la vie romaine (malgré les exagérations pacifistes de quelques-uns, comme Origène et Lactance) : les premiers chrétiens ont été d'un loyalisme parfait, aussi bien à l'armée que dans la vie civile ; ils ont été soldats exemplaires et ne sont entrés en conflit avec l'autorité militaire que quand celle-ci a prétendu exiger d'eux des actes idolâtriques ; mais cette source de conflits a disparu définitivement avec l'Edit de Milan (comparaison intéressante de S. Athanase, qui assimile l'usage des armes à l'usage du mariage : ce que Dieu permet pour une fin déterminée ne devient abus que si l'on le détourne de cette fin) ;

2° M. Paul Monceaux : *S. Augustin et la guerre*, ou synthèse de la doctrine de S. Augustin sur la guerre ;

3° M. Emile Chénon : *S. Thomas d'Aquin et la guerre* ;

4° M. A. Vanderpol : deux dissertations où nous sont exposés les deux traités *De jure belli* et *De Indis* de François de Victoria (la plus grande autorité catholique en matière de droit des gens, avec Suarez et Soto : Suarez † 1617, Soto † 1560, Victoria † 1546) : c'est la découverte de l'Amérique qui précisément a amené Victoria à étudier de près, dans son *De Indis*, la grande question des droits des nations civilisées vis-à-vis des nations barbares, et réciproquement, des obligations des barbares vis-à-vis des étrangers (discussion aussi de quelques titres illégitimes invoqués alors par les Espagnols) ;

5° M. Louis Rolland : *Le droit de la guerre dans les écrits de Suarez ;*

6° M. Frédéric Duval : *Les applications pratiques de la doctrine de l'Eglise sur la guerre, au Moyen Age* (la Paix de Dieu ; la Trêve de Dieu ; action pacifique des Tiers Ordres franciscain et dominicain ; la quarantaine-le-roi ; etc.) ;

7° Enfin, M. Tanquerey (le célèbre théologien de St-Sulpice) : *Synthèse de la doctrine théologique sur le droit de guerre* (conditions requises pour

[1] Ces dissertations comptent chacune de 20 à 25 pages ; mais chacune a une pagination séparée (disposition typographique assez insolite et que nous eussions autant aimé voir remplacée par la pagination ordinaire). La Table analytique est très développée et facilite beaucoup la besogne. — Voir aussi une fort solide dissertation du P. Hedde, O.P., *Le droit de guerre d'après la morale chrétienne*, Conférence faite aux Facultés catholiques de Lyon, publiée dans *Université catholique*, 15 mars 1913.

qu'une guerre soit légitime ; ce qui est permis en temps de guerre ; attitude des catholiques à l'égard de la guerre) : la paix est l'idéal à poursuivre, mais la paix dans la justice et la vérité, fondée sur le droit public chrétien, — comme l'écrivait le cardinal Rampolla au nom de Léon XIII (15 septembre 1898) :

Le pape retient que la paix ne pourra point trouver son assiette si elle ne s'appuie pas sur le fondement du droit public chrétien, d'où résulte la concorde des princes entre eux et la concorde des peuples avec leurs princes. Pour que cessent les défiances... et pour qu'un esprit de paix se répandant à travers les peuples de l'univers les amène à se regarder entre eux comme des frères, *il faut* que la justice chrétienne soit plus en vigueur dans le monde et que les maximes de l'Evangile entrent en honneur.

Au Concile du Vatican, un postulatum de quarante évêques avait demandé qu'on fît mieux connaître les règles du droit canonique sur la guerre. Le présent volume, les deux chapitres surtout signés de Mgr Batiffol et de M. Tanquerey, contribueront à la réalisation de ce vœu.

LITURGIE

Q. — Nous nous proposons de construire une chapelle destinée à des novices dans une ville épiscopale.

1° Notre architecte nous conseille de mettre des stalles dans la nef de cette chapelle à la place des bancs fixes, et de les disposer, non pas pour faire face à l'autel, mais comme celles que l'on voit dans le chœur des églises européennes. Qu'en pensez-vous au point de vue liturgique ?

2° Dans ses plans, notre architecte place un trône épiscopal dans le chœur de la chapelle ; la liturgie permet-elle ce trône ?

R. — Ad I. Au point de vue liturgique, vous pouvez sans aller contre aucune règle du droit mettre des stalles à la place de bancs dans votre chapelle et les disposer comme il vous plaira, de concert avec l'évêque, soit face à l'autel, soit latéralement comme dans le chœur de nos églises.

Ad II. Il n'y a que dans son église cathédrale que l'évêque a le droit de garder son trône à demeure avec baldaquin. (S. R. C., 11 mai 1715, n. 2231, ad 7). Dans toutes les autres églises du diocèse, son droit est limité au temps où il vient y exercer quelque fonction, et une fois terminée, le trône doit disparaître. Cette règle ne souffre pas d'exception, « legem generalem in casu nulli subjici exceptioni. » (S. R. C., 11 juillet 1711, n. 2212 ; 26 avril 1834, n. 2712 ; et notes sur ce décret, t. IV, p. 337).

Q. — 1° L'expression « missæ privatæ » et « missæ lectæ » pour défunts veut dire « messes basses, » et en Carême celles-ci sont interdites, sauf le 1er jour libre de chaque semaine. Or dans un diocèse où il y a tous les matins messes chantées avec privilège de dire la messe de *Requiem* « bis in quavis hebdomada diebus duplicibus, » combien de fois serait-il permis de chanter la messe en noir chaque semaine de Carême ?

2° Quand on donne la sainte communion soit pendant la messe, soit en dehors de la messe, de quel côté doit-on commencer ?

R. — Ad I. Les nouvelles rubriques disant expressément que les règles concernant les messes chantées de *Requiem* restent ce qu'elles étaient et ne sont point changées, on peut, même en Carême, chanter les messes quotidiennes des morts, comme par le passé : 1° à toutes les féries, sauf celles du Mercredi des Cendres et de la Semaine Sainte qui sont privilégiées ; 2° à toutes les fêtes semidoubles ; 3° *virtute indulti*, deux autres jours où il y aurait même des fêtes du rit double mineur ou majeur.

Il pourra donc arriver quelquefois que vous n'ayez à chanter que des messes en noir, v. g. s'il n'y a pas plus de deux fêtes doubles dans la semaine.

Ad II. Quand le prêtre donne la sainte communion, il commence par ceux qui sont du côté de l'épître, et une fois qu'il est arrivé à l'extrémité opposée, il revient au côté de l'épître pour continuer la communion, et ainsi jusqu'à la fin. C'est l'enseignement des auteurs (v. g. de De Herdt, t. I, n. 272 ; de Hægy, t. I, p. 322 ; de De Amicis, t. I, n. 133, ad 6, etc., etc.) et la pratique générale. On doit s'y conformer sous peine de jeter la confusion parmi les communiants, et de nuire au bon ordre qu'il convient de garder en la circonstance.

Q. — Je lis dans le n° du 1er mai, p. 399, une réponse qui, autant que la question, me jette dans la stupéfaction.

Est-il permis de ne chanter que les Laudes avant une messe de *Requiem ?*

Je suis arrivé à l'âge de 64 ans sans avoir assisté à une sépulture où la messe ait été précédée d'une partie quelconque de l'Office, et dans le ministère depuis 9 ans, je n'ai jamais songé à changer cet usage. Si cependant il y avait quelque rubrique nouvelle à ce sujet, je serais bien reconnaissant à l'*Ami* de vouloir bien me la faire connaître.

R. — Notre vénéré correspondant ne semble pas se douter qu'il existe une rubrique du Rituel réglant minutieusement ce point des funérailles.

Le cercueil une fois déposé au milieu de l'église..., lisons-nous Tit. VI, c. 3, n. 4, « dicatur Officium mortuorum cum tribus Nocturnis et Laudibus, ut infra ponetur. »

N. 16. « Si vero ob rationabilem causam, videlicet ob temporis angustiam vel aliorum funerum instantem necessitatem, prædictum Officium mortuorum cum tribus Nocturnis et Laudibus dici non potest, ...dicatur saltem primum Nocturnum cum Laudibus, vel etiam sine Laudibus, maxime ubi ejusmodi viget consuetudo, incipiendo ab Invitatorio. »

N. 18. « Quod si etiam ea fuerit temporis angustia vel alia urgens necessitas, ut unum Nocturnum cum Laudibus dici non possit, aliæ dictæ preces et suffragia nunquam omittantur. »

En conséquence, c'est donc bien à tort que notre confrère a cru qu'on pouvait régulièrement et sans

motif raisonnable supprimer à volonté l'Office des morts, avant de chanter la messe des funérailles ; et si le monde ne sait plus guère prier pour ses morts, du moins, *autant qu'il est possible*, ne privons pas ceux-ci des prières de l'Eglise.

Q. — Un paroissien pieusement curieux me demande pourquoi le Père n'a-t-il aucune fête spéciale, alors que les deux autres personnes de la Sainte Trinité en ont? Que lui répondriez-vous ?

R. — Nous lui dirions que, d'après le plan que s'est tracé l'Eglise en instituant les fêtes du calendrier ecclésiastique, elle n'avait pas de motif spécial pour en établir une ou plusieurs en l'honneur du Père. Dans son intention, en effet, l'année liturgique a pour but de rappeler à chaque fidèle les grandes vérités de la religion, l'inestimable bienfait de la rédemption, et les principes de la morale chrétienne, et elle s'en est acquittée excellemment.

Le mystère de la Sainte Trinité y a d'abord sa place, et l'on y voit souvent rappelés les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, et chaque dimanche rappelle le souvenir de la création, de la résurrection de J.-C. et de la descente du Saint-Esprit.

Toute la vie du Sauveur passe aussi sous nos yeux. Après les quatre mille ans d'attente figurés par les quatre dimanches de l'Avent, c'est sa Naissance à Bethléem, sa Circoncision, son Epiphanie, en un mot les mystères joyeux de son enfance et de sa vie cachée. Viennent ensuite les mystères de sa vie publique, son jeûne rappelé par celui du Carême, sa Passion, sa Mort, sa Résurrection, et son Ascension comme couronnement de sa vie terrestre. Enfin à la Pentecôte, c'est la mission du Saint-Esprit que Jésus-Christ, avant de quitter la terre, avait promis à ses apôtres pour continuer son œuvre rédemptrice, et qui, demeurant avec l'Eglise, ne cessera de conduire à Dieu les âmes jusqu'à la consommation des siècles.

Quant aux principes de la morale chrétienne, il n'y a pas une seule fête des saints ou des saintes qui ne les mette en lumière de la façon la plus saisissante.

Or toutes ces fêtes suffisant au but que se propose l'Eglise en instituant les fêtes, il était tout à fait superflu d'en établir d'autres en l'honneur du Père.

Q. — Peut on dans la même église, le corps y restant depuis la messe jusqu'à deux heures de l'après-midi, donner avant le départ une deuxième absoute ?

R. — La S. R. C., loin de condamner ceux qui, ayant récité les prières de l'absoute sur un défunt porté le soir à l'église, les répètent le lendemain après la messe dite à son intention, prescrit même de faire cette deuxième absoute. (S. R. C., 13 juin 1891, n. 3748, ad I). Il n'est donc pas téméraire de dire que, ayant donné l'absoute après la messe des funérailles, *on peut* la répéter le même jour vers deux heures avant de quitter l'église pour se rendre avec le corps dans le pays où se fera l'inhumation.

Q. — Notre Ordo diocésain dit qu'étant donné l'autorisation de chanter 3 fois la messe de *Requiem* par semaine aux fêtes doubles, il faut que la messe du curé et du vicaire soient la même ces jours-là. Malgré cela, serait-il permis, dans un double, de chanter en noir la 1re messe qui est une messe anniversaire, — et en blanc la 2e messe ?

R. — Rien n'empêche évidemment que la messe chantée par le vicaire soit de *Requiem* comme celle du curé, si elle est demandée pour un défunt ; mais ce n'est pas une obligation, et il ne convient même pas du tout qu'il chante sa messe en noir, si elle est demandée pour des vivants.

Q. — Je viens d'être nommé aumônier d'une maison de jeunes filles apprenant à travailler sous la direction de pieuses demoiselles. La chapelle de l'établissement est *consacrée*. On y garde le Saint-Sacrement. Il y a messe basse tous les matins, messe chantée quelquefois, et salut très souvent. Mais le public n'y est pas admis.

Que dois-je faire les trois derniers jours de la Semaine Sainte ?

Mon prédécesseur y célébrait les offices et donnait même la communion le Samedi Saint.

R. — Many pense qu'en raison de la coutume qui existe çà et là en France, on peut dans ces chapelles célébrer les offices de la Semaine Sainte, et il n'oserait pas condamner ceux qui en fait suivraient cette pratique. (Cf. *De Missa*, p. 31 à 33).

Quant à la communion du Samedi Saint, Rome l'autorise absolument. (S. R. C., 22 mars 1806, n. 2561).

Q. — Que penser d'un curé qui, faisant dire la messe par son vicaire, se réserve de bénir les rameaux, et va jusqu'à faire cette cérémonie, où entrent un évangile et une préface, avec un simple surplis, l'étole et la chape ?

R. — Celui qui bénit les rameaux, serait-il la 1re dignité du Chapitre, ne peut se dispenser de chanter ensuite la messe, et il peut y être contraint, même par les censures (S. R. C., 26 février 1628, n. 453; 22 mars 1653, n. 946), nonobstant toute coutume *imméмoriale* et *universelle* contraire en vigueur dans le diocèse. (S. R. C., 1er sept. 1838, n. 2783, ad 2). Il n'y a d'exception à cette règle que pour l'évêque *diocésain*, qui peut faire cette bénédiction sans être obligé de chanter la messe après la fonction. (Cérém. des Ev., liv. II, ch. 21, n. 11). Aussi un évêque titulaire ou administrateur du diocèse ne pourrait-il bénir les rameaux sans chanter lui-même la messe. (S. R. C., 23 sept. 1848, n. 2976, ad 8; 9 mai 1893, n. 3798, ad II).

Notre confrère devra donc renoncer à sa pratique doublement fautive, savoir : 1° parce que, bénissant les rameaux, il fait dire la messe par son vicaire ; 2° parce qu'il ne revêt pas pour la